

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Complément / Service
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ARMAND Maïté
1^{er} étage
135 allée Paul LANGEVIN
76230 BOIS GUILLAUME
France

N° consultation du téléservice : 2019031301488TNX

Référence de l'exploitant : 1911051551.191101RDT02

N° d'affaire du déclarant : 10373 S3

Personne à contacter (déclarant) : Maïté ARMAND

Date de réception de la déclaration : 13/03/2019

Commune principale des travaux : 76540 ST PIERRE EN PORT

Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT

Personne à contacter : FLEURY Laurent

Numéro / Voie : 8-10 Promenade du Fort

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 14008 CAEN

Tél. : +33232956780

Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Voir plan Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : _____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : 65 cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise Travaux

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 3.1 du guide d'application (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau, le cas échéant merci de vous reporter aux recommandations techniques.

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de Seine Maritime 0235561111

Responsable du dossier

Nom : FLEURY Laurent

Désignation du service : Pôle Sécurité des Tiers

Tél : +33 232956780

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : FLEURY Laurent

Signature : _____

Date : 13/03/2019

Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 5

**TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES
CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE**

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de **3 mètres** de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts ;
- ils sont situés à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux**, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procéderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débiter vos travaux.







**En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas
NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE**

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé	 	Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.



L'ELECTRICITE EN RESEAU

INFORMATION SUR LES RESEAUX AERIENS

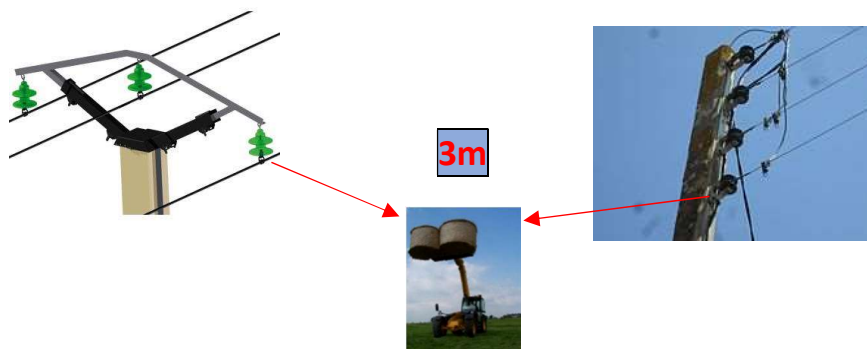
Il y a bien au moins un ouvrage AERIEN exploité par nos services dans la zone de vos travaux.

MAIS ATTENTION, pour les réseaux BT il peut exister des branchements aéro-souterrains à proximité de ces travaux.

Respectons les distances
d'approche des réseaux



HTA ET BT < 50 000 VOLTS



Réseaux de distribution

Enedis - Sécurité des Tiers

390 Avenue de Galillée-76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

☎: 02.32.95.67.53


8-10 Promenade du Fort-14000 CAEN

☎: 02.31.30.30.32

115 rue Jules Valles-50000 SAINT LO


☎: 02.33.75.40.65

ENDOMMAGEMENT DE RESEAUX

 01 76 61 47 01

Dans le cas ou vous crochetez un câble

PROTECTION DE CHANTIER ET/OU CONSIGNATION

 09 69 32 18 41

Accueil Distributeur => Touche 3

Dévoisement, modification de réseaux et raccordement => ARE Touche 1 ou 2

Vous envisagez une isolation extérieure, une extension de bâtiment, un ravalement, de l'élagage etc. ...

Pour tous travaux à moins de 3 mètres du réseau aérien une protection de lignes est obligatoire.


Particulier, contactez votre fournisseur, **Professionnel**, rapprochez-vous du responsable projet.

DEMOLITION

Pour une démolition, assurez-vous que l'installation soit hors tension.

Plus d'informations sur le site : <http://www.enedis.fr>


ARRET DE CHANTIER

 01 81 62 47 01

Découverte de réseaux non identifiés ou écart notable de la localisation.

 Utiliser le Cerfa 14767

DEPANNAGE

 09 726 750 XX

XX correspond au N° du département

Enedis - Sécurité des Tiers

390 Avenue de Galillée -76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

 : 02.32.95.67.53

8-10 Promenade du Fort-14000 CAEN

 : 02.31.30.30.32

115 Rue Jules Valles-50000 SAINT LO

 : 02.33.75.40.65

PROTECTION DE CHANTIER

Madame, Monsieur

Vous nous avez sollicités pour une demande de protection de chantier.

Afin de préparer au mieux votre demande, nous vous sommes reconnaissants de nous retourner le questionnaire joint accompagné d'une photo de l'emprise des travaux à l'adresse ci-dessous en privilégiant l'adresse électronique.

Avec nos remerciements

Département (lieu des travaux)	Adresse Physique	Adresse Electronique
CALVADOS	ENEDIS - DR Normandie Bureau Central d'Exploitation BP163 14010 CAEN CEDEX	cpa14@enedis.fr
MANCHE	ENEDIS - DR Normandie Cellule de programmation des activités Manche 117, rue Jules Vallès 5000 ST LO	cpa50@enedis.fr
ORNE	ENEDIS - DR Normandie Cellule de Pilotage des Activités 7 rue Robert Schuman TSA 50002 61014 ALENCON Cedex	cpa61@enedis.fr
EURE	ENEDIS - DR Normandie Bureau Central d'Exploitation 488 rue Jacques Monod 27000 EVREUX CEDEX	cpa27@enedis.fr
SEINE MARITIME	ENEDIS - DR Normandie BCE/GPIL 463 Boulevard de Normandie 76360 BARENTIN	cpa76@enedis.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Demande de Protection de Chantier

Si les travaux à réaliser sont situés à proximité d'ouvrages électriques, ne pas s'approcher des lignes :

- à moins de **5 mètres** si vous ne connaissez pas la tension
- à moins de **5 mètres** si la tension est supérieure à 1000 volts
- à moins de **3 mètres** si la tension est inférieure à 1000 volts
- à moins de **1,5 mètre** de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Tout **Chef d'établissement** ou tout **travailleur indépendant** doit respecter les prescriptions des articles **R 4534-107 à R 4534-130** du Code du travail. Il doit s'informer auprès de l'exploitant, qu'il s'agisse du représentant local de la distribution d'énergie ou de l'exploitant de la ligne ou installation publique ou privée en cause, de la valeur des tensions de ces lignes, afin de pouvoir s'assurer qu'au cours de l'exécution des travaux le personnel ne sera pas susceptible de s'approcher lui-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'il utilisera, ou une partie quelconque des matériels et matériaux qu'il manutentionnera, à une distance dangereuse des pièces conductrices nues normalement sous tension.

Cadre réservé à ENEDIS :

PDL ou Référence	
SGE ou CAPELLA	

A compléter par le demandeur :

Coordonnées du Payeur :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Adresse des travaux :

Commune :

Entreprise intervenante :

Interlocuteur :

Téléphone :

Fax :

Mail :

**NOTA : L'EXECUTION DES TRAVAUX EST SOUMISE
A LA RECEPTION DE VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS OU DU FORFAIT
NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX SANS LE DOCUMENT DELIVRE PAR ENEDIS (CTP/CTE)**

Joindre impérativement une photo du chantier

1. Le chantier concerne t'il plusieurs habitations : OUI NON

2. Quelle est la date souhaitée pour la pose des protections :

Cout de la prestation complète **si forfait** = 339,48 € TTC

*La mise en place de la protection ne pourra pas se faire avant 10j ouvrés, à réception de votre **dossier complet** et après accord sil y a eu établissement d'un devis*

Merci de prendre en compte ce délai pour la programmation de vos travaux

NB : dans certaines situations ou les moyens nécessaires à mettre en œuvre sont importants, la durée peut être portée à 20 jours.

3. Quelle est la date souhaitée pour la dépose des protections :

Au-delà d'un mois de pose, un terme variable de 10,64 € TTC sera facturé par mois supplémentaire

4. Quelle est la nature des travaux envisagés ?

- Travaux de façade côté rue
- Travaux de façade en partie privative
- Sablage des murs avec piquetage
- Travaux de toiture
- Travaux d'élagage
- Travaux d'isolation par l'extérieure
- Autre, à préciser :

5. Quel équipement sera utilisé pour réaliser ces travaux ?

- Echafaudage
- Echelle
- Autre, à préciser :

6. Quelle est la longueur totale (en mètres) du chantier à protéger : mètres

7. Quelle est la nature du réseau électrique à protéger ?

Il s'agit de fils Nus :

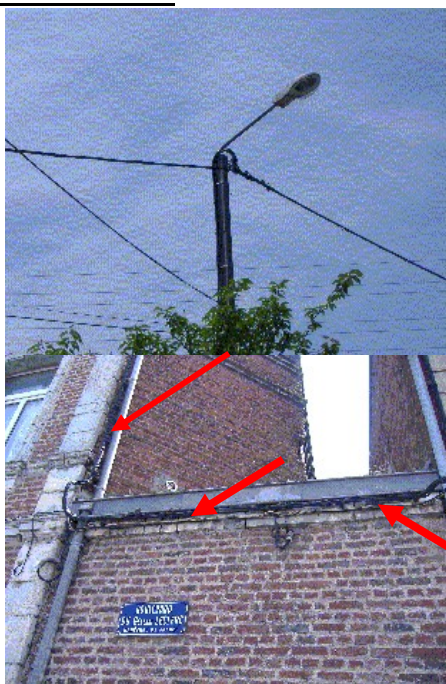


Qui ne prennent pas appui sur l'habitation
(4 à 6 fils superposés sur poteau avec isolateurs en verre)



3 fils nus avec isolateurs en verre

Il s'agit de fils Isolés :



Qui ne prennent pas appui sur l'habitation?

Qui prennent appui sur votre habitation et desservent d'autres clients ?

Autres cas :

Joindre une photo ou un schéma :

8. Le réseau ou le branchement concerné est fixé sur un poteau situé en terrain privé :

OUI NON

9. Faut-il prévoir le détachement d'un ou plusieurs câbles isolés sur la façade concernée ?

OUI NON

Si oui, longueur à détacher : ----- mètres

10. Existe-il une véranda ou toute autre construction gênant l'accès pour détacher le câble ?

OUI NON

11. Le réseau est-il situé du même côté de la route que l'habitation ?

OUI NON

12. Le réseau est-il en domaine public ?

OUI NON

13. Peut-on intervenir avec des engins encombrants de type « nacelle élévatrice » ?

OUI NON

14. Peut-on stationner facilement à n'importe quel moment de la journée et de la semaine ?

(Préciser par exemple les jours de marché ou il n'est pas possible de stationner)

OUI NON

Si non, précisez les jours et heures de préférence :

Une autorisation de voirie a-t-elle été demandée pour vos travaux : OUI NON

15. La rue est-elle :

A grande circulation (boulevard, route nationale,)

A sens unique

Etroite : inférieure à 3 mètres (impasse,)

Empruntée par les bus urbains

Empruntée par le tramway

Normale

Cadre réservé à ENEDIS

Ce dossier fait-il l'objet d'un ? DEVIS FORFAIT

Demande de dépose d'une Protection de Chantier

A compléter par le demandeur à la fin du chantier :

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Adresse des travaux :

Commune :

Entreprise intervenante :

Interlocuteur :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Je vous informe de la fin de mes travaux et vous demande la dépose des protections du réseau basse tension à partir du :

Je vous restitue à cet effet le document (CTP/CTE) numéro : délivré lors de la mise en place

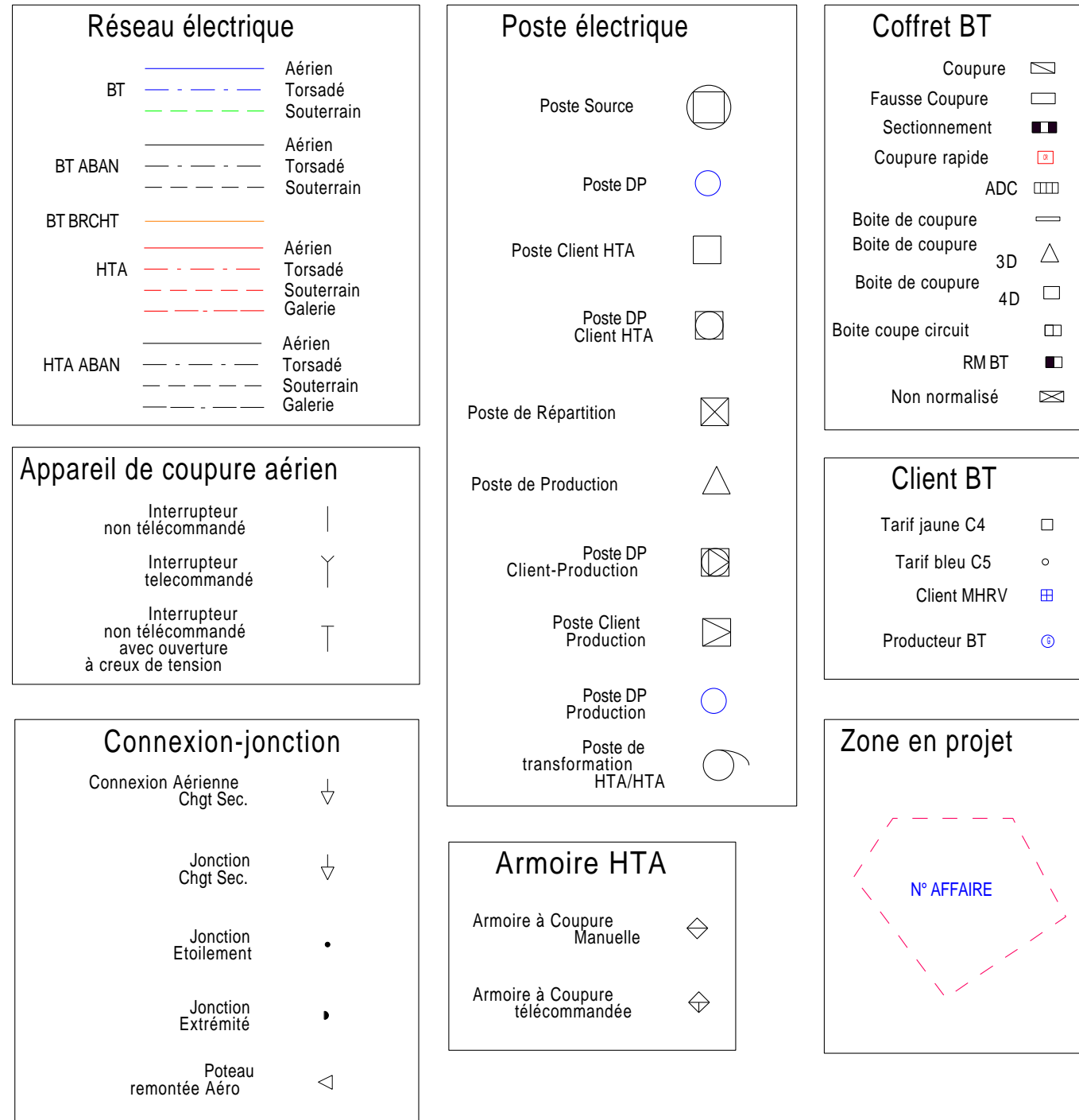
Fait à _____ le _____

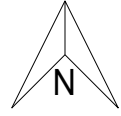
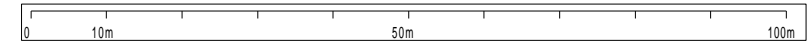
Signature

Document à retourner par mail ou par courrier (cf page 1)

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

Légende du Plan de Masse





2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux, ...).

Edité le : 13-03-2019 - Tous droits réservés - reproduction interdite

14/15

Enedis
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans le cadre des travaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	49.8130424	0.51373675	⊕
PR2 :	49.81283564	0.50888522	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Service qui délivre le document

ENEDIS- DR- NOR- EXPLOITANT
Pôle Sécurité des Tiers

8-10 Promenade du Fort

14008 CAEN

France

Tél: +33232956753

Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1911051551. 191101RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème , il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable : **FLEURY Laurent**

Tél: +33232956780

Date : 13/03/2019

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)